

Maisdon les infos

JOURNAL TRIMESTRIEL GRATUIT - N°5 / PRINTEMPS 2022

MaisdonSurSevre - MaisdonSurSevre

M. LE MAIRE

Paysageons ensemble...

L'exposition « Paysages perçus » a été présentée dans le jardin de la Mairie de Maisdon-sur-Sèvre. A l'approche du printemps, en même temps que la nature se réveille, les sentiers pédestres de Maisdon vous invitent à la contemplation. « Soif de nature » et « Entre vignes et rivières » alternent entre fonds de vallée, coteaux et plateaux pour proposer des itinéraires qui ne laissent rien à la monotonie d'une promenade sportive. Le 21 février 2022, l'exposition du CAUE a quitté la commune de Maisdon pour rejoindre Geneston. Six grandes familles de paysages ont été retenues et révèlent la diversité paysagère du département en portant l'attention sur les paysages ordinaires comme sur les paysages emblématiques.

Le sens premier du paysage vient du mot « pays », une portion de territoire avec son identité et ses habitants. Il intègre deux dimensions :

1. Une dimension subjective qui est la perception que chacun a d'un territoire et elle est aussi collective en révélant les différentes



Exposition "Paysages perçus"

aspirations et projets (intérêt économiques, concepts culturels, attentes sociales...).

2. Une dimension objective du paysage permet de comprendre la réalité physique du territoire avec l'analyse de ses composantes géographiques, biologiques, historiques, sociologiques... et des dynamiques économiques qui le font évoluer continuellement. Avant de composer un paysage, la vigne évoque la grappe de raisin, les vendanges, le vin et au-delà des moments de convivialité qui lui sont associés. Elle sollicite tous les sens et convoque un imaginaire autour de traditions ancrées dans un terroir. Cette famille de paysage a la particularité d'être définie par la culture de la vigne à travers laquelle on perçoit le travail de la terre.

Les ceps au premier plan annoncent des paysages striés, rythmés, dessinés par les rangs de vignes. La régularité et la répétition apaisent, créant une évidence dans la perception. Ces paysages vallonnés et traversés par la Maine et la Sèvre sur notre commune offrent de grandes ouvertures visuelles et différents plans successifs. Saison après saison, les couleurs de la vigne se renouvellent et offrent toujours des points de vue captivants.

« Le paysage c'est l'affaire de tout le monde, pas seulement des propriétaires et des gens qui y circulent. Les paysages de vignoble présentent des traductions colorées à la manière d'un peintre paysagiste par touches et taches de couleurs posées les unes à

côté des autres, comme de la marqueterie. Le paysage que l'on s'offre, c'est le paysage que d'autres ont installé. Il faut dépasser la préservation des paysages et savoir comment faire projet. C'est là qu'il faut aller chercher l'avis des habitants et qu'ils nous racontent comment ils perçoivent le paysage de demain ».

Ce texte est extrait de l'exposition « Paysages perçus ». C'est une invitation à la découverte et à la promenade. Devenir acteur d'un récit de paysage... dans notre belle commune de Maisdon-sur-Sèvre ou ailleurs.

Aymar RIVALLIN,
Maire de Maisdon sur Sèvre.

ACTUALITÉS

A noter
Concours
des Vins
Sam. 9 avril
2022

La téléassistance

La téléassistance assure un service d'assistance pour les personnes de plus de 60 ans ou les personnes en situation de handicap qui souhaitent rester à leur domicile.

Le service de téléassistance du Département 44 permet une sécurité renforcée, une écoute 24h/24 et 7j/7 et une assistance au quotidien pour conserver un maximum d'autonomie à domicile.

C'est quoi ?

Une fois abonné, vous disposez d'un transmetteur qui permet d'être relié à une centrale d'écoute. Vous n'avez pas besoin de décrocher votre téléphone. En cas d'urgence, l'abonné appuie sur le bouton d'alerte situé sur le médaillon ou la montre bracelet et déclenche un appel.

L'abonnement comprend :

- Un système d'écoute et d'alerte 24h/24 et 7j/7
- Un terminal d'assistance (boîtier relié à la prise téléphonique)
- Un bouton d'alerte étanche en pendentif ou bracelet
- Un détecteur de fumée connecté
- Un détecteur sensible de chutes lourdes
- Des appels de convivialité
- Un accès au service de mise en relation avec un prestataire fiable pour les imprévus du quotidien (petits travaux, besoins de première nécessité). La mise en relation fait partie de l'abonnement mais la prestation est payante (sur présentation d'un devis accepté par l'abonné).

Le tarif de l'abonnement

Tarif tout public : 15 € TTC/mois -
tarif réduit : 10 € TTC/mois
La résiliation du contrat et la modification d'options sont possibles à tout moment et sans frais.
Des options sont proposées, mais non obligatoires.

Comment faire une demande ?

► **En ligne auprès de Vitaris :**
services.vitaris.fr/DemandeIns tallation

► **En mairie au 02 40 06 62 57.**

Pour des renseignements sur les offres et des conseils techniques, contactez Vitaris au 02 51 80 58 80. Une aide financière pour la prise en charge de l'abonnement peut également être accordée au titre de l'allocation personnalisée d'autonomie (Apa), de la prestation de compensation du handicap (PCH).



PETIT MOT DE LA COMMISSION COMMUNICATION

Chers Maisdonnais/es,
Beaucoup d'actualités à partager avec vous dans ce journal de printemps. C'est une période de renouveau que nous attendions tous avec impatience, l'agenda en dernière page témoigne de la reprise des activités associatives : portes ouvertes, fêtes de la musique...

Vous êtes un nouveau professionnel sur la commune ou votre association crée une initiative que vous souhaitez mettre en avant ? Prenez contact avec la Mairie, nous vous contacterons en retour.

Bonne lecture à tous en attendant le journal de l'été et le bulletin municipal complet de l'année.

Élections

Présidentielles : 10 et 24 avril 2022

Législatives : 12 et 19 juin 2022

Procurations

Vous pouvez donner procuration à un électeur inscrit sur la liste électorale de votre commune ou d'une autre commune que la vôtre. Service-Public.fr vous explique les nouvelles règles en vigueur en 2022 et comment faire pour donner procuration à l'électeur de votre choix. Toutefois, la personne désignée pour voter à votre place devra toujours voter dans le bureau de vote où vous êtes inscrit.

Comment faire la procuration ?

- En ligne, sur : **Maprocuration**. Après avoir rempli le formulaire en ligne, vous recevrez une référence d'enregistrement « Maprocuration ». Vous devrez ensuite faire valider votre demande en vous déplaçant physiquement dans une gendarmerie*. Sur place, vous devrez présenter votre référence d'enregistrement et votre pièce d'identité.
- Avec le formulaire disponible sur internet. Vous devez le remplir et l'imprimer. Ensuite, vous devrez obligatoirement aller en personne dans une gendarmerie*. Vous devrez remettre votre formulaire et présenter votre pièce d'identité.
- Avec le formulaire disponible en gendarmerie*. Vous devez le remplir à la main sur place et présenter en personne votre pièce d'identité.

Attention : pour établir la procuration, vous devez renseigner le N° national d'électeur et la date de naissance de la personne à qui vous donnez procuration. Ce N° est présent sur votre carte électorale, il peut aussi être retrouvé sur le service en ligne « Interroger votre situation électorale » disponible sur [Service-Public.fr](https://www.service-public.fr).

* ou commissariat de police ou un consulat.

BRÈVES DE CONSEIL

Le Conseil Municipal du 18/11/2021 :

➤ approuve l'augmentation de capital de Loire-Atlantique Développement-spl de 2 000 000 €, souscrite en totalité par le département de la Loire-Atlantique.

➤ approuve le plan de financement du projet de rénovation et restructuration de la salle municipale et autorise M. Le Maire à solliciter une subvention à l'état au titre de la DSIL rénovation énergétique. Le Conseil Municipal valide la procédure d'appel à candidature pour sélectionner une équipe de maîtrise d'œuvre pour ce projet.

➤ décide de confier à l'entreprise Willow Création la réalisation du site internet de la commune pour un montant de 11 980 € TTC.

➤ approuve la présente convention de gestion des eaux pluviales urbaines à conclure avec Clisson Sèvre Maine Agglomération, pour une durée de 2 ans tacitement renouvelable, dans l'attente de la réalisation d'un schéma directeur d'assainissement des eaux usées et des eaux pluviales de tout le territoire.

Le Conseil Municipal du 16/12/2021 décide d'accorder une subvention prévisionnelle pour 2022, à l'association Marmail, d'un montant de 20 340 €.

Le Conseil Municipal du 13/01/2022 :

➤ approuve le recrutement de trois agents contractuels de droit public pour le service enfance.

➤ décide de participer à la campagne de lutte contre les corvidés pour l'année 2022.

LA CHRONIQUE JURIDIQUE DE LAURENCE

**Adieu, chaudière au fioul ou à charbon !**

Le gouvernement a décidé d'interdire l'installation des systèmes de chauffage et de production d'eau chaude sanitaire utilisant principalement des combustibles très fortement émetteurs en gaz à effet de serre (GES). Cette règle s'appliquera pour les bâtiments résidentiels et les bâtiments tertiaires, qu'ils soient neufs ou existants. En effet, un décret du 05/01/2022 fixe un seuil maximal d'émission de GES au-delà duquel ces équipements ne devront plus être installés, y compris si c'est un remplacement d'appareils existants. Ce dispositif exclut donc essentiellement les installations neuves fonctionnant au fioul et au charbon. La réparation des équipements existants sera toujours possible, et le dispositif n'est pas applicable aux équipements utilisés en secours. Des dérogations seront également possibles pour les bâtiments existants, en cas d'impossibilité technique liée aux caractéristiques du bâtiment ou d'absence de solution de raccordement à des réseaux de chaleur ou de gaz naturel. A justifier bien sûr ! Par exemple, l'installateur professionnel de chauffage pourra rédiger une note explicative (et qu'il faudra conserver pendant toute la durée d'exploitation de l'équipement).

Pour quand ? L'obligation s'appliquera aux constructions de bâtiments neufs dont la demande de permis de construire aura été déposée après le 1^{er} juillet 2022 et aux bâtiments existants dont les travaux d'installation auront été engagés après le 1^{er} juillet 2022. Différentes aides sont mises en place : « Coup de pouce Chauffage » (www.ecologie.gouv.fr/coup-pouce-chauffage-et-isolation.fr) et « MaPrimeRénov' » (www.maprimerenov.gouv.fr). Renseignements peuvent être pris également ici auprès de France Renov' (0 808 800 700).

URBANISME

Vos démarches d'urbanisme facilitées**Dématérialisation des autorisations d'urbanisme**

Clisson Sèvre et Maine Agglo a engagé avec les communes de son territoire un vaste chantier sur la dématérialisation des autorisations d'urbanisme avec comme objectifs une amélioration du service rendu aux usagers, une simplification des procédures d'instruction et une optimisation de la chaîne de l'instruction.

L'objectif principal : faciliter les démarches des particuliers comme des professionnels, pour le dépôt comme le suivi de leurs dossiers.

Déposer votre dossier d'urbanisme en ligne

Vous pouvez donc désormais déposer votre dossier d'urbanisme (déclaration préalable, permis de construire...) directement en ligne en vous connectant à guicheturba.clissonsevremaine.fr. Vous y retrouverez l'ensemble des informations pour formuler votre demande qui sera instruite par le service « urbanisme et habitat » de Clisson Sèvre et Maine Agglo.

Vous avez également toujours la possibilité de déposer au format papier votre dossier d'urbanisme en Mairie.

Plus d'information sur la dématérialisation et le service « urbanisme et habitat » de Clisson Sèvre et Maine Agglo (lien possible vers le dossier du magazine de l'agglo de décembre 2021).

ENFANCE - JEUNESSE

**Relais Petite Enfance****Un lieu de rencontre, d'information, d'écoute et d'accompagnement.**

C'est un service public, gratuit de mis à disposition des familles, des assistant(e)s maternel(le)s, des gardes à domicile et des baby-sitters.

Il facilite votre recherche d'un mode d'accueil pour votre enfant, vous accompagne dans votre projet et vous informe des démarches administratives (contrat de travail, aides financières de la CAF...).

Pour les parents : en fonction de votre besoin, une information sur les différents modes d'accueil sur la commune, un accompagnement pour la préparation de l'accueil de votre enfant, une information sur vos droits et obligations d'employeur, un accompagnement dans la relation avec votre salariée, un soutien dans votre rôle de parent...

Pour les enfants : des matinées d'expérimentations et de découvertes adaptées aux tout-petits accompagnés de leurs assistantes maternelles...

Pour les assistant(e)s maternel(le)s / les gardes d'enfants à domicile / les baby-sitters : la diffusion de vos coordonnées et disponibilités d'accueil, des informations sur vos droits et obligations de salarié, un accompagnement dans votre pratique professionnelle quotidienne...

Une éducatrice de jeunes enfants, vous accueille sur RDV :
Secrétariat du Relais ouvert du lundi au vendredi de 9h à 12h30 et de 13h30 à 17h (fermé le jeudi après-midi).
02 40 06 76 78 - relaispetiteenfance@clissonsevremaine.fr
famille.clissonsevremaine.fr



INITIATIVES DE MAISDONNAIS

Coup de chapeau !

La commission Communication tient à donner un coup de chapeau à un Maisdonnais qui ramasse plusieurs fois par an les déchets autour du Pôle enfance et du Skate park. Laurent Vallais, doté d'une pince et d'un sac poubelle ramasse ce que d'autres ont jeté au sol au lieu de mettre dans des poubelles. Un grand Merci pour sa démarche spontanée !

Géraldine et Céline du salon de coiffure Art Coiff' se mettent au vert

Soucieux de trouver un mode de déplacement plus écologique, le salon de coiffure s'est doté de 2 trottinettes électriques, un mode de transport pour les deux coiffeuses en lien avec l'écologie.

En plus de l'effort fait pour l'environnement par ce nouveau mode de transport, le salon se lance dans le recyclage des cheveux coupés avec l'association « Coiffeurs justes ». L'association « Coiffeurs justes », créée en 2015, propose aux salons de coiffure de collecter les cheveux coupés de leurs clients et de les envoyer dans un centre de fabrication de boudins anti-pollution.

Après chaque coupe, les cheveux balayés ne finissent pas à la poubelle mais dans un sac en papier pour être envoyé à l'association Coiffeurs justes. Des sacs, pouvant contenir l'équivalent de 220 coupes, sont ensuite vendus aux coiffeurs à un prix unitaire de 1 €.

Cinq ans après le lancement du projet, l'association compte plus de 3 500 salons de coiffure adhérents en France. « Il faut savoir qu'un coiffeur produit 500 litres de cheveux par an. Les cheveux représentent 50 % de la poubelle d'un coiffeur ».

Les boudins constitués de cheveux servent de barrages flottants et sont placés sur les nappes de fuel afin d'éviter qu'elles atteignent le rivage.

Les cheveux sont lipophiles et possèdent de nombreuses propriétés naturelles dont une grande capacité d'absorption (1kg de cheveux peut absorber jusqu'à 8 litres d'hydrocarbures).

Les agriculteurs peuvent les utiliser comme engrais et répulsif pour les animaux nuisibles. Dans le bâtiment, le cheveu peut servir d'isolant ou comme renforteur de béton.



Un reçu envoyé par l'association permet de défiscaliser cette activité du salon de coiffure.

Moins de levées des bacs à déchets permettent d'économiser les montants de facturation de celles-ci.



VIE ASSOCIATIVE

Téléthon 2021

2021 est une année record pour Maisdon-sur-Sèvre qui s'est mobilisé pour le TELETHON, pour la première fois, ce sont près de 6 000 € qui vont être versés pour la recherche.

Un grand merci à tous les donateurs, à tous les participants et à tous les bénévoles.

Les fonds proviennent principalement :

- › de la vente des fleurs au repas des aînés qui a eu lieu le 16 octobre 2021,
- › du tournoi de foot en salle qui a été organisé le vendredi 3 décembre par le Football Club Sud Sèvre et Maine,
- › de la vente des bottereaux le samedi 4 décembre avec l'aide des enfants des écoles «Jules Verne» et « Sainte-Anne» et de l'espace jeunes d'Animaje,
- › des randonnées pédestres qui ont été organisées le dimanche 5 décembre,
- › du concert à l'Eglise le dimanche 12 décembre avec Jeanne Chicaud et Ji Min Oh, et des participations financières du théâtre, des archers, et des différents donateurs.

A noter dans les agendas : baptême en moto le 20 mars de 10h à 12h, salle municipale C.



VIE ÉCONOMIQUE

Maryse Belliard / Naturopathe

Le bien-être et le soin aux autres comme objectif de vie.

Maryse Belliard a été préparatrice en pharmacie pendant 10 ans, elle s'est rendue rapidement à l'évidence : tout la ramène aux médecines douces et naturelles. Sans occulter le rôle majeur de la médecine traditionnelle, essentielle à ses yeux, elle propose un accompagnement complémentaire dans le monde de la santé. En 2020, elle obtient son diplôme à l'IFSH de Nantes (Institut de Formation en Sciences Humaines) et ouvre son cabinet au pôle santé en novembre 2021. En parallèle, elle travaille à l'ADMR sur la commune et intervient auprès des personnes âgées.

La naturopathie s'intéresse aux causes d'une pathologie ou d'un mal être et propose en parallèle d'un traitement allopathique un accompagnement pour soulager les symptômes.

La naturopathie, comment ça marche ? Vous ne le savez peut-être pas mais votre santé se lit dans vos yeux. En effet, c'est avec l'aide de l'iridologie que Maryse va pouvoir identifier les parties de votre corps en faiblesse ou en souffrance. Cette technique permet de lire le système osseux, organique et cérébral de votre corps. Elle permet aussi de détecter parfois, bien en amont, des soucis de santé plus graves et elle vous réorientera alors vers le professionnel de santé qui pourra valider un diagnostic.

A qui s'adresse la naturopathie ? A tous les publics et à tous les âges de la vie : acné, anxiété, ménopause, douleur chroniques inflammatoires, elle propose des compléments alimentaires, des huiles essentielles qui viendront compléter un traitement médical ou soulager de lourds traitements comme celui contre un cancer. Elle se fait accompagner par un laboratoire français qui produit des compléments alimentaires de hautes qualités.

Comment prendre rendez-vous ?

Son cabinet est ouvert sur RDV les lundi, vendredi et 1 samedi sur 2 de 9h à 18h

Par téléphone ou sur Doctolib : Maryse Belliard 06 07 29 38 00

4 rue des Jacinthes - Pôle santé

www.marysebelliard.fr



Claire Templé / Naturopathe

Inspire Naturopathie - Une approche douce et naturelle au service de votre bien-être

"La NATUROPATHIE est un ensemble de pratiques visant à aider l'organisme à guérir de lui-même, par des moyens exclusivement naturels". Dans le respect de votre corps, dans l'accueil et l'écoute de votre Être, je vous accompagne par la naturopathie et ses techniques naturelles : rééquilibrage alimentaire, hygiène de vie, phyto-, olfacto-, hydrothérapie, élixirs floraux, relaxation sonore, massage Tui Na...

Objectifs : vitalité, équilibre, harmonie, sérénité, rayonnement & régénérescence.

Rencontrons-nous !

Claire Templé 06 08 42 39 83 - clairetemple.naturo@gmail.com

Prise de RDV en ligne via le site internet : www.clairetemple-naturo.com

Cabinet sur Maisdon-sur-Sèvre et la Haie-Fouassière

UCAM

UNION DES COMMERÇANTS ET ARTISANS MAISONNAIS

L'UCAM renaît en 2022 grâce à la volonté de professionnels motivés. Leurs objectifs : refaire des animations commerciales dans le centre bourg pour dynamiser le commerce, mais aussi faire connaître les artisans, commerçants et vignerons de la commune.

C'est Marie-Laure Pecot Giraudet - Yama conseil, installée Place des Tilleuls, qui a repris la partie administrative en attendant de nouvelles élections en mars afin d'élire le bureau. Dans l'équipe à l'initiative du retour de l'UCAM, on trouve notamment, Le fournil de Maisdon, le Tabac presse du vignoble, Maisdon la table, Art Coiff' et Epi'Tif, Emplettes et Pipelettes, Stéphane Leroy Paysages et Métaireau maçonnerie ; liste non exhaustive puisque tous les commerçants, artisans, auto-entrepreneurs et vignerons sont les bienvenus pour faire avancer l'association ! Quelles animations sont envisagées ? Mise en place de tombolas, de jeux concours, création d'une page facebook, comme cela se fait dans les communes avoisinantes et ainsi communiquer plus facilement avec les Maisdonnais sur les portes ouvertes ou les opérations commerciales.

En attendant, si vous êtes intéressés pour rejoindre le groupe, prenez contact par mail : ucam.maisdonsursevre@gmail.com

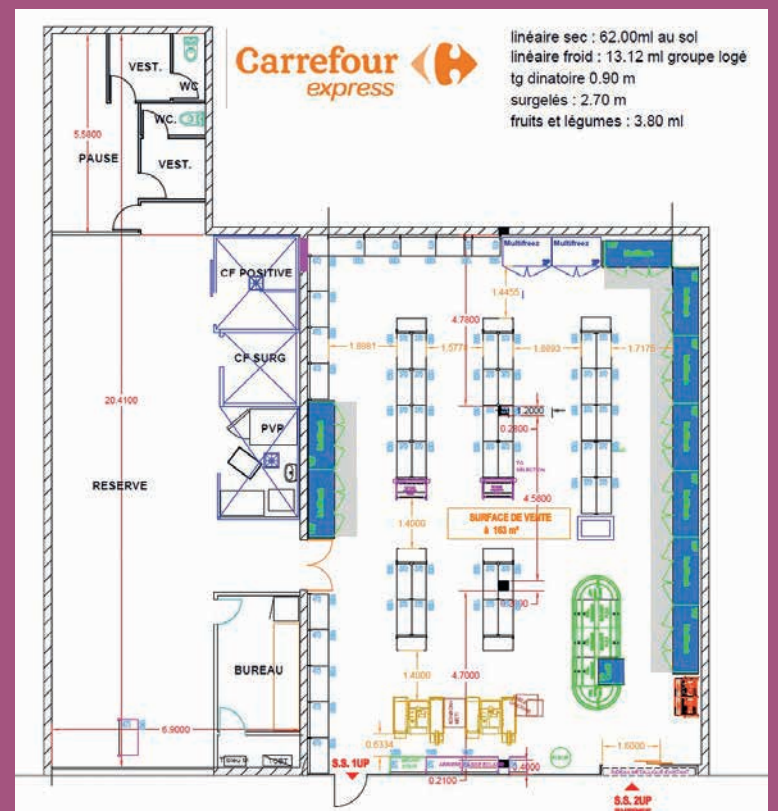
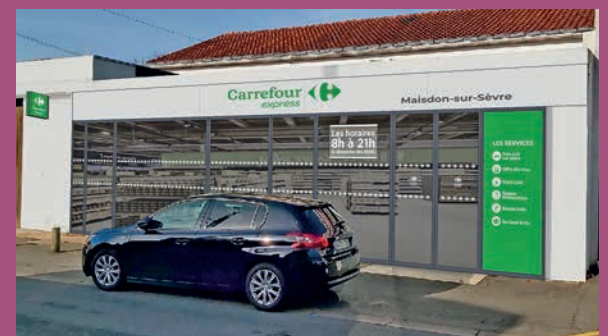
Carrefour Express

Il ouvrira avant l'été !

Tous les Maisdonnais attendent avec impatience le retour de la surface de vente du centre bourg. C'est l'enseigne Carrefour qui reprend l'exploitation du magasin avec une réflexion globale du site afin de nous apporter plus de confort et de services. La surface de vente sera ouverte **du lundi au dimanche, de 8h à 20h du lundi au samedi et le dimanche de 9h à 13h.**

L'enseigne proposera, comme dans les grands magasins de la marque, les cartes de fidélité et des promotions chaque semaine. Les marques nationales y seront représentées avec un approvisionnement plus local au niveau des fruits et légumes.

En photos, la future façade et le plan intérieur d'aménagement.



CADRE DE VIE

Fêtons le printemps avec les vignerons et accueil des nouveaux Maisdonnais

La municipalité donne rendez-vous à tous les Maisdonnais pour fêter le printemps autour des vignerons avec le concours communal des vins de la commune qui sera organisé le samedi 9 avril 2022 avec proclamation des résultats en fin de matinée au bâtiment anciennement LVVD (19 rue de la Maine - Route de Château-Thébaud).

Au cours de cette matinée, les nouveaux Maisdonnais arrivés sur la commune en 2020 et 2021 seront également reçus par la municipalité (si vous êtes concernés, n'hésitez pas à vous faire connaître en mairie : mairie@maisdon-sur-sevre.fr).

Lutte contre le frelon asiatique

La commission communale élargie Développement Durable souhaite coordonner en cette année 2022, la lutte contre le frelon asiatique, insecte menaçant pour les abeilles et autres butineurs mais aussi pour l'humain.

La capture des fondatrices de frelons asiatiques par un piégeage, va permettre de limiter la prolifération des populations de frelon asiatique et ainsi protéger, par conséquence, la biodiversité, l'apiculture, l'agriculture, l'arboriculture, la viticulture sur notre territoire.

Fabriqués en février par une équipe de bénévoles lors d'un atelier participatif, une vingtaine de pièges sera répartie sur la commune durant 6 semaines de mi-mars à fin avril (en fonction de la température). Un relevé des piégeages sera effectué à l'issue de la période.



Scène de jardin

Un nouveau concours pour récompenser maison ou espace fleuri de notre commune. Il se déroulera du 15 mai au 10 juillet 2022.

Le principe est simple :

1- Vous transmettez en mairie (par mail ou dépôt en boîte à lettres), la photo d'une « scène de jardin » de votre choix (jardin paysager comme jardin potager ou mixte). Cette scène de jardin peut tout à fait, n'être pas visible de la rue et être un petit coin de votre jardin que, tout simplement, vous aimez bien.

2- Deux à trois personnes (employé municipal, élu, membre de la commission embellissement-fleurissement et avec la participation proposée du Club Photo Maisdonnais) viendront à votre domicile dans les 2 semaines suivant votre envoi en mairie, pour voir cette « scène de jardin » et également la photographier.

3- Un jury sera constitué pour classer et récompenser votre « scène fleurie-coup de cœur ». Cela fera l'objet d'une publication et d'une remise officielle avec la municipalité.

Voirie Rue des Garennes

Datant du début des années 70, la rue des Garennes s'est transformée en une jolie rue de bourg. Désormais, cette voie est devenue une zone limitée à 30 km/heure, pour une circulation apaisée faisant la part belle aux circulations piétonnes et cyclistes.



Rue encore en travaux... reste des plantations et la signalisation horizontale et verticale à réaliser

AGENDA PRINTEMPS 2022

Sous réserve des conditions sanitaires.

Mars

VENDREDI 18 MARS
AG Aînés du Vignoble

DIMANCHE 20 MARS
Baptême Moto Téléthon
Spectacle Magie APEL

SAMEDI 26 MARS Musique Artissimo

Avril

VENDREDI 1ER AVRIL
Concours belote Aînés du Vignoble

SAMEDI 9 AVRIL

Fête du Printemps
Concours communal des Vins

DIMANCHES 10 ET 24 AVRIL
Elections présidentielles

SAMEDI 30 AVRIL

Finale tournoi musical Animaje

Mai

SAMEDI 14 MAI
Repair café
Théâtre jeunes

Juin

VENDREDI 3 JUIN
Portes ouvertes Alinéa danse

SAMEDI 4 JUIN Maisdon du Son

DIMANCHES 12 ET 19 JUIN
Elections législatives

TOURISME

Bienvenue à la Ferme, K. & H. Lebas

Karine et Hervé Lebas sont viticulteurs à la Haie Trois Sous, et depuis 2 ans maintenant, arborent le label « Bienvenue à la ferme ».

Réseau coordonné par les Chambres d'Agriculture, il certifie la qualité de producteur et la relation directe consommateur-producteur. Cette étiquette leur permet d'afficher leur Muscadet, Gros plant, Sauvignon, Gamay et bien d'autres, comme « produits du terroir ». C'est donc une meilleure lisibilité pour



les clients, et une vraie visibilité du fruit de leur travail des vignes. Mais pas que ! Karine nous explique que c'est également des échanges de bonnes pratiques : s'ils sont seulement 4 viticulteurs au sein du réseau, ils partagent avec des éleveurs, camping-caristes, des maraîchers, des glaciers... sur différents sujets.

Cette solidarité entre producteurs, Karine aimerait la concrétiser encore plus au sein de l'entreprise : vendre des produits d'amis producteurs est une activité qu'elle aimerait développer. Et l'adhésion à « bienvenue à la ferme » symbolise aussi cette envie de partager.

Venez donc découvrir le Dandy Bulles ou redécouvrir leurs Muscadets, spécialités de nos viticulteurs « Bienvenue à la ferme » lors de leurs portes ouvertes les 2 et 3 avril 2022 !

QUIZZ PHOTO

Devinez où a été prise cette photo sur Maisdon !

Réponse dans le prochain "Maisdon les infos".

La photo parue dans le journal d'hiver 2021 a été prise à Pont Caffino.



1 Naissance, 1 arbre

L'adjoint en charge du cadre de vie à la mairie de Maisdon-sur-Sèvre, Jean-Noël Dugast a organisé, pour la 3^{ème} année consécutive une plantation d'arbres qui s'est déroulée le samedi 27 novembre 2021, avec et pour les enfants nés en 2020... et bien sûr avec leurs parents.

Correspondant à 31 familles avec un enfant né en 2020, 31 arbres de différentes essences (chêne rouge, cormier, hêtre, charme, tilleul et noyer), ont été fournis par les pépinières Leroy, domicilié les Croix à Maisdon. Les trous de plantation avaient été creusés mécaniquement par le paysagiste, Stéphane Leroy. Le coût a été pris en charge par la commune avec une participation de la région des Pays de Loire.

Au retour, les parents et enfants ont été invités à partager un moment convivial sous le préau du Pôle enfance qu'ils ont pu visiter.



ANECDOTES MARDI-GRAS

Suite au travail réalisé sur l'historique de Mardi-Gras par Elie Faham en 2017, nous possédons en mairie les archives de Mardi-Gras qui a été fêté à Maisdon depuis les années 1900 jusqu'en 2015. Des aventures de Maisdonnais étaient mises en scène sur des chars le soir de Mardi-Gras, avec feu de joie.

Voici une petite histoire lors du changement de shérif à Maisdon-City, relatée par le narrateur de l'époque, dans les années 1995 :

Et oui, hélas, notre shérif a pris sa retraite, une retraite bien méritée pour celui que les Maisdonnais appelaient amicalement « Lucky Luke ». Vous l'avez reconnu ? C'est Pierre, votre garde-champêtre. Toujours discret et faisant son métier avec sérieux, il a tout donné pour le confort et pour la sécurité des Maisdonnais ! Allant jusqu'à risquer sa vie le jour où, craignant qu'une bombe ait été posée dans un sac plastique près d'un compteur électrique, et après avoir fouillé dedans avec un bâton, il posait ce même sac en tremblant sur le bureau de Monsieur le Maire de l'époque, Marcel Brochard, qui en tremble encore !